



PROFIL THÉMATIQUE

**Ministère de direction et
d'enseignement
des hommes et des femmes**



Mai 2026

PROFIL THÉMATIQUE DE L'UAM AU SUJET DU

MINISTÈRE DE DIRECTION ET D'ENSEIGNEMENT DES HOMMES ET DES FEMMES

Mai 2026 | © Union des Assemblées Missionnaires

Introduction

Jésus construit son Église et il nous y fait participer. Nous voulons donner le meilleur de nous-mêmes pour lui, afin que les personnes apprennent à le connaître (mieux) et à l'honorer. Les questions relatives au ministère de direction et d'enseignement des femmes et des hommes au sein de la communauté ont reçu et continuent de recevoir des réponses diverses. En effet, l'interprétation des passages bibliques pertinents peut mener à des conclusions différentes.

Dans le profil thématique de l'UAM « Comprendre la Bible », nous avons exposé l'approche herméneutique fondamentale avec laquelle nous abordons ces textes. Avec ce profil thématique, nous montrons, en tant que fédération d'églises, une manière d'aborder ce sujet de façon certes différente, mais néanmoins constructive et commune.



Réflexions fondamentales

Dans le cadre de cette thématique, nous distinguons **trois horizons** : le **premier horizon** est constitué par l'enseignement biblique et les déclarations qui s'y rapportent, qu'elles soient explicites ou implicites. Le **deuxième horizon** est celui de la tradition : pendant la plus grande partie de l'histoire de l'Église, les femmes n'ont pas pu exercer de ministère ecclésial ni prêcher ou enseigner dans le cadre du culte. Le **troisième horizon** est celui de la culture : au cours des siècles passés, les femmes se sont vu refuser non seulement les fonctions et les tâches ecclésiales, mais aussi les responsabilités et droits politiques et sociaux. Cette situation a évolué au cours du XX^e siècle. Un changement culturel interpelle les communautés et les invite à y répondre sur les plans spirituel et théologique. Outre les dangers, cela offre également des opportunités. En effet, si la tradition et la pratique ecclésiales actuelles étaient en accord avec la culture antérieure (tant que, par exemple, les femmes se voyaient refuser les droits politiques, elles se voyaient également refuser les droits ecclésiastiques), il est également possible que la tradition actuelle n'ait pas été déterminée par la Parole biblique. Le changement culturel peut ici entraîner une réorientation vers la Bible.

Au sein de l'UAM, nous sommes d'accord pour dire que l'autorité suprême réside dans l'enseignement biblique (premier horizon). La tradition (deuxième horizon) a également son

propre poids, mais celui-ci est subordonné à l'enseignement biblique. Une vision que presque tous les chrétiens ont partagée pendant des siècles, il ne faut pas la rejeter à la légère. On peut et on doit toutefois pouvoir l'examiner à la lumière de la Bible. Il faut cependant de solides fondements bibliques pour s'opposer au poids d'une vision chrétienne et ecclésiale vieille de plusieurs siècles et largement partagée (au-delà des frontières confessionnelles). La culture (troisième horizon) n'a en soi aucune autorité. Mais un changement culturel nous permet sans cesse de ré-examiner les traditions et de prendre position, à la lumière de la Bible, face à de nouvelles évolutions. Cela peut se faire soit en s'en tenant à l'existant, soit en corrigeant des convictions antérieures sur la base de la Bible.

Au sein de l'UAM, les opinions divergent sur la question de savoir s'il est possible, d'un point de vue biblique, que des femmes puissent être anciennes et pasteures. Cela n'affecte en rien le principe selon lequel l'homme et la femme ont été créés par Dieu comme égaux et complémentaires. L'objectif de ce profil thématique est de présenter les deux pôles qui coexistent au sein de l'UAM et qui revendiquent tous deux que la Bible est l'autorité suprême en la matière. Nous présentons tout d'abord le point de vue selon lequel les femmes ne peuvent être ni pasteures ni anciennes, puis celui qui part du principe que les femmes peuvent exercer des fonctions de

direction au sein de la communauté. Entre ces deux pôles, diverses positions intermédiaires

sont envisageables, mais elles ne seront pas abordées ici de manière spécifique.

2

Seuls des hommes peuvent être anciens et pasteurs

Dans la Bible, ce sont généralement les hommes qui occupent les fonctions de direction au sein du peuple de Dieu : on peut citer comme exemples, dans l'Ancien Testament, les patriarches tels qu'Abraham, les douze chefs de tribus d'Israël, les dirigeants du peuple comme Moïse, les rois et les prêtres, ainsi que, dans le Nouveau Testament, les douze apôtres. Pendant la plus grande partie de l'histoire de l'Église, la fonction d'ancien (ou les fonctions ecclésiales comparables, telles que le sacerdoce dans l'Église catholique) était réservée aux hommes. Ce fait montre que la tradition chrétienne dans son ensemble a interprété la Bible en ce sens. Les deux passages classiques sont cités ici dans leur intégralité et brièvement commentés (d'après la Bible Louis Segond) :

1 Corinthiens 14,33b–37

³³ Comme dans toutes les Églises des saints,
³⁴ que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis d'y parler ; mais qu'elles soient soumises, selon que le dit aussi la loi. ³⁵ Si elles veulent s'instruire sur quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris à la maison ; car il est malséant à une femme de parler dans l'Église. ³⁶ Est-ce de chez vous que la Parole de Dieu est sortie ? Ou est-ce à vous seuls qu'elle est parvenue ?
³⁷ Si quelqu'un croît être prophète ou inspiré, qu'il reconnaisse que ce que je vous écris est un commandement du Seigneur.

Dans le contexte de la 1^{re} Épître aux Corinthiens, il apparaît clairement que Paul part du principe que les femmes prient en public ou parlent en prophétie lors des cultes (1 Cor 11,5). À cet endroit (1 Cor 14,33 et suivants), il ne peut donc pas s'agir d'une interdiction générale de prendre la parole. Dans le contexte immédiat, Paul aborde la question de l'examen des interventions prophétiques (v. 29). Cette responsabilité d'enseignement doit être assumée par les hommes, non seulement à Corinthe, mais dans toutes les communautés (v. 33). Paul souligne ici que ce qu'il écrit n'est pas son opinion personnelle, mais un commandement du Seigneur (v. 37). Il ne se réfère certes pas à une parole de Jésus que nous connaissons, mais il invoque l'autorité de Jésus-Christ pour ce qui est écrit. Par la « loi » (v. 34), il fait référence à l'ordre de la création, qu'il met en relation avec l'autorité de Jésus-Christ, car Christ est la Parole par laquelle le monde a été créé (Col 1,16–18). Derrière l'ordre de la création se cache alors le « commandement du Seigneur ». Paul est plus explicite dans 1 Timothée 2,12–14 :

1 Timothée 2,12–14

¹² Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre de l'autorité sur l'homme ; mais elle doit demeurer dans le silence, ¹³ car Adam a été formé le premier, Ève ensuite ; ¹⁴ et ce

n'est pas Adam qui a été séduit, c'est la femme qui, séduite, s'est rendue coupable de transgression.

Paul justifie ici l'interdiction faite aux femmes d'enseigner par le fait qu'Adam a été créé avant Ève lors de la création. Ainsi, la directive de Paul n'est manifestement pas liée à une situation particulière à Éphèse, mais à l'ordre de la création. Dieu aurait pu sans problème créer Adam et Ève en même temps. Cependant, le fait qu'il ait créé Adam en premier a une signification, comme l'explique Paul ici. Cet ordre a été bouleversé lors de la chute. La femme a d'abord été séduite, puis l'homme. Cependant, l'accent n'est pas mis sur la plus grande vulnérabilité de la femme face à la tentation, mais sur les rôles différents en matière de responsabilité. Dieu a confié à l'homme la responsabilité du commandement divin. Il en était ainsi au commencement et il doit en être ainsi aussi en ce qui concerne l'enseignement de la communauté dans son ensemble.

À un niveau plus profond, il faut également considérer que la relation entre le mari et la femme est le reflet de celle qui existe entre le Christ et la communauté. Déjà chez les prophètes de l'Ancien Testament, la relation entre Dieu et son peuple est maintes fois décrite comme celle entre un homme et une femme, le peuple de Dieu représentant toujours le côté féminin (Es 54,5 ; Os 2,18). Dans Éphésiens 5,21–33, Paul décrit la relation entre l'homme et la femme comme une relation de soumission réciproque. L'homme est le chef de la femme et sa soumission consiste à se donner pour elle et à l'aimer comme le

Christ aime l'Église. À l'inverse, la femme doit se soumettre à l'homme en l'honorant. Paul rapporte le mystère du mariage au Christ et à la communauté. Cela signifie également que la fonction de direction de la communauté, exercée par les anciens et les pasteurs, est une fonction qui représente le Christ. Mais comme, dans le mystère du mariage, le Christ trouve son équivalent dans l'homme et la communauté dans la femme, la fonction de direction de la communauté doit être exercée par des hommes.

Enfin, il convient de garder à l'esprit, tout au long de cette discussion, qu'un ministère n'est jamais un droit que l'on peut revendiquer comme un droit de l'homme ou, dans une démocratie, comme le droit de vote. Les hommes n'ont pas non plus de droit à occuper des fonctions de direction au sein de la communauté ; ce ministère est toujours un appel et un engagement. La majeure partie des hommes est appelée par Dieu à un ministère autre que celui de la direction spirituelle au sein de la communauté. La question du ministère n'est donc pas une question opposant les hommes aux femmes, mais celle de certains hommes que Dieu appelle, tandis qu'il appelle la plupart des hommes et toutes les femmes à d'autres ministères. Mais comme Dieu souhaite se servir de la communauté pour appeler certains hommes à la fonction d'ancien et de pasteur, celle-ci doit, lors de leur installation et de leur confirmation, se conformer aux directives bibliques et ne pas modifier ni assouplir de son propre chef les critères requis pour exercer une telle fonction. Les conditions requises sont notamment énoncées dans 1 Timothée 3,1–7 et Tite 1,5–9,

le sexe ne constituant pas ici un critère à part entière, mais on part du principe qu'il s'agit d'hommes (p. ex., les anciens doivent être « mari d'une seule femme »).

3

Les femmes peuvent aussi être anciennes et pasteures

S'il est incontestable que, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament, ce sont principalement des hommes qui exercent des fonctions de direction spirituelle au sein du peuple de Dieu, il existe bel et bien quelques femmes occupant de telles fonctions. L'exemple le plus frappant dans l'Ancien Testament est celui de Débora, qui est désignée comme « juge en Israël » et « prophétesse » (Jg 4,4). Ainsi, la fonction mosaïque lui est confiée : tout comme les Israélites se tournaient autrefois vers Moïse, vers Josué et plus tard vers Samuel, ils se tournent ici vers Débora. Il s'agit de la fonction de direction spirituelle du peuple de Dieu, qui sera plus tard transmise par Samuel, le dernier juge, aux rois. Dans la tradition évangélique (à laquelle appartiennent également les Églises libres évangéliques), cette fonction est comprise comme le ministère pastoral et d'enseignement (contrairement à la tradition catholique, où ce n'est pas la fonction prophétique mosaïque, mais le sacerdoce aaronique qui est considéré comme central pour la compréhension du ministère ecclésiastique). Lorsque la charge due à la fonction devient trop lourde pour Moïse et que Dieu fait descendre son Esprit sur septante anciens afin qu'ils participent à la fonction de juge mosaïque, mais que Josué souhaite alors intervenir, Moïse le réprimande (Nm 11,29) : « Es-tu jaloux pour moi ? Puisse tout le peuple de l'Éternel être composé de

prophètes, et veuille l'Éternel mettre son Esprit sur eux ! » Le prophète Joël reprend cette parole de Moïse et annonce un temps où Dieu répandra son Esprit sur tous les croyants, sur les fils et les filles, les vieillards et les jeunes gens, les serviteurs et les servantes (Jo 3,1–2). Selon Pierre, cette parole s'est accomplie à la Pentecôte (Ac 2,16–18). Hommes et femmes reçoivent l'Esprit qui, dans l'Ancien Testament, était nécessaire pour instruire et juger le peuple de Dieu. Celui-ci permet de lier et de délier (Jn 20,23). L'Esprit confère à ceux qui le reçoivent l'autorité de tout juger, sans être jugés par personne (1 Cor 2,11–16). C'est pourquoi tous les croyants qui ont reçu le Saint-Esprit possèdent les conditions fondamentales requises pour exercer une fonction de direction. L'apôtre Junias, mentionnée en passant dans le Nouveau Testament (Rm 16,7), en est un exemple. Les Pères de l'Église, eux-mêmes, n'ont pas interprété cette affirmation comme signifiant qu'Andronicus et Junias jouissaient d'une bonne réputation auprès des apôtres, mais qu'ils étaient eux-mêmes des membres éminents du cercle élargi des apôtres (au-delà des douze). Ainsi, Chrysostome (IV^e/V^e siècle) écrit dans ses commentaires sur l'Épître aux Romains : « Considère combien le dévouement de cette femme Junias a dû être grand pour qu'elle soit digne d'être appelée apôtre ! » On peut en outre se référer aux listes de salutations

par lesquelles Paul termine souvent ses lettres. Il y énumère, outre Junias, d'autres femmes qui faisaient partie de ses collaboratrices (Rm 16,1 et suivants : la diaconesse Phœbé, Priscille, Marie, ...), Priscille, au moins, exerçant également une activité d'enseignement (Ac 18,26).

Si l'on suit ce raisonnement, on peut se demander ce que Paul souhaite dire dans 1 Corinthiens 14 et 1 Timothée 2 concernant le rôle des femmes dans l'Église. À Corinthe, les femmes participent au culte au même titre que les hommes (1 Cor 11,5). Comme les femmes avaient à l'époque moins de possibilités d'accès à l'éducation que les hommes, il arrivait qu'elles ne puissent pas suivre ce qui était dit et qu'elles perturbent le culte par des questions incessantes. C'est cela que Paul interdit aux femmes (1 Cor 14,33b–37) afin de maintenir l'ordre pendant le culte. Par conséquent, « se soumettre » signifie ici se taire plutôt que d'intervenir de manière perturbatrice.

Il en va autrement dans 1 Timothée 2,12–14, où il est effectivement question de l'enseignement dispensé par les femmes. Paul souhaite que la femme n'enseigne pas et ne domine pas l'homme, ce qu'il justifie par le fait qu'Adam a été créé avant Ève et que ce n'est pas Adam, mais Ève qui s'est laissée tromper par le serpent. Le récit biblique de la création nous montre que Dieu donne des instructions à Adam par son commandement (Gn 2,16–17) avant même que la femme ne soit créée (Gn 2,21–24). Selon une longue tradition d'interprétation (attestée par exemple chez Ambroise de Milan au IV^e siècle après

J.-C.), le serpent s'adresse à la femme, et non à Adam, car la femme n'était pas présente lors de l'instruction d'Adam (et Adam n'ayant manifestement pas suffisamment instruit la femme). La susceptibilité de la femme à la séduction ne réside donc pas dans sa nature, mais dans une instruction insuffisante de la Parole de Dieu. Comme des faux enseignements se répandaient à Éphèse (où était adressée la première épître à Timothée), les femmes mal informées risquaient de les adopter et de les introduire dans la communauté comme un cheval de Troie. Ce faisant, ces femmes abusaient du don d'enseignement dont elles disposaient et, par une fausse doctrine, se plaçaient au-dessus des hommes. Elles pouvaient ainsi, en fin de compte, égarer les autres, comme Ève autrefois dans le jardin d'Éden. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le commandement de ne pas enseigner et de ne pas exercer d'autorité sur l'homme. Les femmes devaient plutôt d'abord affiner leur enseignement « en silence », puis mettre leur don d'enseignement au service de la communauté. Par son instruction à Timothée, Paul élimine ainsi le « cheval de Troie ». Puisque nous vivons aujourd'hui dans une culture où les femmes ont les mêmes chances d'accès à l'éducation que les hommes et peuvent être enseignées aussi profondément dans la Parole de Dieu, l'argument relatif à la question du genre n'a plus lieu d'être. Il reste toutefois significatif en ce sens que ceux qui enseignent dans la communauté doivent eux-mêmes être solidement formés à la Parole de Dieu.

Tant les hommes que les femmes peuvent être appelés à exercer la fonction d'ancien

ou de pasteur, à condition de remplir les exigences générales requises pour les anciens, telles qu'elles sont formulées dans 1 Timothée

3,1–7 et Tite 1,5–9, et se voir ainsi confier la responsabilité de l'enseignement et de la prédication.

4

Conclusion : la responsabilité incombe aux communautés

Les deux points de vue présentés tentent de répondre, sur la base de la Bible, à la question de savoir si les femmes peuvent être anciennes et pasteures. Au sein de l'UAM, les deux points de vue sont représentés, et la fédération ne se prononce pas sur la justesse de l'une ou l'autre interprétation.* Elle invite les communautés à assumer la responsabilité de s'orienter, dans la mise en œuvre pratique, vers la conviction à laquelle parviennent les directions locales des communautés en écoutant la Parole biblique et en obéissant à Jésus-Christ.

Comme cette question peut également susciter des controverses au sein des communautés locales, chacun est appelé à ne pas ériger sa propre conviction en vérité absolue (1 Cor 13,9), à ne pas mépriser ni juger les frères et sœurs ayant une conviction différente (Rm 14,10) et à rechercher ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle (Rm 14,19). Ni pour les hommes ni pour les femmes, une fonction de direction spirituelle n'est un droit que l'on peut revendiquer, mais

un appel au don de soi et au renoncement à soi-même à la suite du Christ, et non à la mise en avant de soi et à l'épanouissement personnel sous les feux de la rampe.

Nous recommandons à la communauté locale de traiter ces questions dans le cadre d'un processus commun et ouvert, afin de parvenir à une décision quant à la manière de gérer les questions de direction, de fonctions et d'enseignement. À cet égard, il est judicieux de faire appel à une personne externe pour animer ce processus de clarification, qui s'annonce pour le moins exigeant.

Nous attendons des différentes communautés et des équipes de direction qu'elles respectent et valorisent les décisions prises par d'autres communautés qui ne sont pas parvenues à la même conclusion sur cette question. Nous ne tolérerons pas que ce sujet, qui peut donner lieu à des réponses très diverses, nous divise au sein de la fédération. Nous apprenons à supporter les tensions et à les gérer avec maturité spirituelle.

* Pour savoir comment aborder les questions qui ne sont pas déterminantes pour le salut, voir le profil thématique de l'UAM «Comprendre la Bible», p. 10.

Littérature complémentaire (en allemand)

Point de vue « Rôles différents »

John Piper / Wayne Grudem (Hrsg.): Die Rolle von Mann und Frau in der Bibel. Waldems-Esch: 3L-Verlag, 2019.

Alexander Strauch: Gleichwertig, aber nicht gleichartig. Berlin: EBTC Verlag, 2021.

Point de vue « Rôles identiques »

Hanna-Maria Schmalenbach: Frau sein zur Ehre Gottes im Kontext verschiedener Kulturen. Marburg: Francke Verlag, 2007.

Loren Cunningham, David Joel Hamilton, Janice Rogers: Warum nicht? Frauen in christlich-kirchlichen Führungspositionen. Lüdenscheid: Fontis Media, 2014.



Union des Assemblées Missionnaires
Worbstrasse 36
3113 Rubigen

+41 (0)31 722 15 45

www.vfmfg.ch/fr